

COMPTE RENDU VALANT PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU

CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 27 JUIN 2019

Présents : Thierry LAGNEAU, Stéphane GARCIA, Dominique DESFOUR, Christelle PEPIN, Raymond PETIT, Fabienne THOMAS, Christian RIOU, Alain MILON, Jacques GRAU, Emmanuelle ROCA, Valérie TORMO, Denis RENASSIA, Patricia COURTIER, Jean-François LAPORTE, Martine SIMONETTI, Thierry ROUX, Ronan PATURAU, Amandine JACQUARD, Gérard ENDERLIN, Carmen MATHIEU

Excusés : Vivian POINT, Vincent JULLIEN

Absents : Anne-Marie KOVACEVIC, Steven FERRARO

Représentés par pouvoir : Sylviane FERRARO, Véronique MURZILLI, Serge SOLER, Ingrid APPRIOU, Sandrine LAGNEAU, Emilie CATILLON, Pascal DUPUY, Mireille PEREZ, Gérard GERENT

A été nommée secrétaire de séance : Madame Amandine JACQUARD

Les Conseillers formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, il a été procédé à la désignation d'une secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal, Madame Amandine JACQUARD ayant obtenu l'Unanimité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions qu'elle a acceptées.

- Approbation du procès-verbal du 23 mai 2019

Adopté à l'unanimité

ADMINISTRATION GENERALE

1. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES – Rapporteur :

Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE des décisions du maire dont la liste est consultable au service juridique.

Adopté à l'unanimité

2. APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA SEM – Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la modification des statuts de la SEM (article 17 Conseil d'Administration – composition).

Adopté à l'unanimité

AFFAIRES INTERCOMMUNALES

3. ACCORD LOCAL - FIXATION DU NOMBRE ET DE LA REPARTITION DES SIEGES AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (COMMUNAUTE DE COMMUNES LES SORGUES DU COMTAT) – Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

APPROUVE l'accord local fixant la répartition des sièges du conseil communautaire de la communauté de communes Les Sorgues du Comtat telle que présenté ci-dessous :

- Sorgues : 16 sièges
- Monteux : 13 sièges
- Pernes-les-Fontaines : 10 sièges
- Bédarrides : 5 sièges
- Althen-des-Paluds : 3 sièges

Adopté à l'unanimité

FINANCES ET BUDGETS

4. INTEGRATIONS COMPTABLES DES TRAVAUX EN COURS : REGULARISATION DU COMPTE 2315 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE (Commission des Finances du 11/06/19) – Rapporteur : Emmanuelle ROCA

Après en avoir délibéré,

INTEGRE le montant de 618 527.68 € du compte 2312 sur le compte 2121.

PRECISE :

- que ce montant de 618 527.68 € correspond à celui enregistré lors du passage par la trésorerie de Sorgues à Helios en 2007 et qu'il ne peut être lié à des mandats.

- que le compte 2121 est le seul compte 212 présent au compte de gestion 2007 susceptible de recevoir des intégrations de travaux en provenance du 2312.

INTEGRE le montant de 87 983.32 € du compte 2315 sur le compte 21531.

PRECISE :

- que ce montant de 87 983.32 € correspond à celui enregistré lors du passage par la trésorerie de Sorgues à Helios en 2007 et qu'il ne peut être lié à des mandats.

- que le compte 21531 est le compte 215 le plus important en masse au compte de gestion 2007 susceptible de recevoir des intégrations de travaux en provenance du 2315. Les comptes 21568, 21571 et 21578 qui correspondent à des acquisitions de matériels ont été retirés d'office car ils ne font pas l'objet d'intégration de travaux depuis les comptes 23.

- que l'intégration des 87 983.32 € est réalisée de la manière suivante :

COMPTES 21	Compte de Gestion 2007	Comptes en 215 pouvant faire l'objet d'intégration depuis un compte 23	Répartition des comptes 215 pouvant faire l'objet d'intégration depuis un compte 23	Répartition des 87 983,32 € de solde au 2315
21531	6 625 819,11 €	6 625 819,11	71,90%	87 983,32
21534	1 174 563,19 €	1 174 563,19	12,75%	
21538	48 425,74 €	48 425,74	0,53%	
21568	67 668,14 €			
21571	22 613,98 €			
21578	1 367 379,54			
2158	1 366 957,72	1 366 957,72	14,82%	
	10 673 427,42 €	9 215 765,76 €	100,00%	87 983,32 €

DIT que cette délibération constitue une délibération d'information du Conseil Municipal permettant de déterminer un mode de calcul afin de pouvoir solder les comptes 2312 et 2315 pour lesquels il ne reste que des montants correspondants à des migrations donc non traçables.

DIT que ces intégrations feront l'objet d'un certificat administratif de l'ordonnateur afin que le comptable public puisse les enregistrer au compte de gestion.

Adopté à l'unanimité

5. TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE (TLPE) : MODALITES D'APPLICATION (Commission des finances du 11/06/19) – Rapporteur : Stéphane GARCIA

Après en avoir délibéré,

PRECISE que les dispositifs publicitaires ci-dessous ne sont pas taxables à la TLPE à compter de l'exercice 2019 en application des recommandations du guide pratique relatif à la TLPE de la Direction Générale des Collectivités Locales d'octobre 2018 :

- publicités et enseignes situées à l'intérieur des magasins, notamment les vitrophanies, derrière les baies et les vitrines commerciales, visibles des voies ouvertes à la circulation publique.

- illustrations dépourvues de références à une marque ou un message publicitaires.

- panneaux destinés à l'information des clients tels que « retrait de marchandises », « entrée », « SAV », « Dépannage », « Bienvenue »..... dès lors qu'ils ne font pas référence à une marque en particulier.

Adopté à l'unanimité

6. TARIF RESTAURATION POUR LA RESIDENCE AUTONOMIE (Commission des finances du 11/06/19) –
Rapporteur : Christelle PEPIN

Après en avoir délibéré,

FIXE le tarif pour 2019 et les exercices suivants du repas froid servi à l'occasion du repas des familles et des amis de la Résidence Autonomie à 5.016 €/personne.

PRECISE que le tarif de fourniture de repas le midi pour la Résidence autonomie le Ronquet fixé à 5.016 €/repas par la délibération du 28 Juin 2018 reste inchangé.

Adopté à l'unanimité

7. DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE (DSU) PERCUE EN 2018 : RAPPORT D'UTILISATION (Commission des finances du 11/06/19) – Rapporteur : Ronan PATURAUX

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE du présent rapport ci-dessous retraçant les opérations réalisées en 2018 grâce à la Dotation de Solidarité Urbaine de 651 268 € :

	Dépenses	% part DSU	DSU
Subvention au CCAS	756 269 €	25%	186 997 €
Subventions de fonctionnement à des associations d'utilité sociale	11 495 €	100%	11 495 €
Subventions de fonctionnement et mise à disposition de personnel communal à des associations sportives	430 732 €	50%	215 366 €
Dépenses de fonctionnement de l'accueil jeunes hors dépenses de personnel	16 683 €	100%	16 683 €
Dépenses de fonctionnement du centre social hors dépenses de personnel	43 719 €	100%	43 719 €
Dépenses de fonctionnement des structures d'accueil de la petite enfance de la ville (2 crèches, un LAEP, et un RAM) hors dépenses de personnel	44 287 €	100%	44 287 €
Dépenses de fonctionnement réalisées dans le cadre du contrat de ville hors dépenses de personnel	72 346 €	100%	72 346 €
Dépenses de fonctionnement réalisées dans le cadre du CEJ hors dépenses de personnel	41 564 €	100%	41 564 €
Actions en faveur des jeunes (subventions aux coopératives scolaires au titre des classes transplantées et des transports scolaires)	18 811 €	100%	18 811 €
TOTAL	1 435 906 €		651 268 €

Le bilan des actions financées est le suivant:

Pour le contrat de la Ville et le financement de la programmation :

29 actions proposées sur les quatre piliers.

12999 bénéficiaires- 36% habitants les QPV – 58,23% de publics féminins- 41,77% de publics masculins

Répartition par tranche d'âge : de 6 à plus de 60 ans

Pour le Centre Social :

410 Adhérents en 2018.

Soit environ 1230 bénéficiaires des actions du centre social

342 Femmes ; 307 hommes

249 familles habitants en quartier prioritaires de la politique de la ville

161 familles habitants hors quartier prioritaires de la politique de la ville

Répartition par tranche d'âge : -18 ans 349 ; 18-25 ans 63

Pour l'Accueil Municipal jeune :

60 adhérents

Filles 28 ; Garçons 32

18 Habitants en quartier prioritaires de la politique de la ville

42 Habitants hors quartier prioritaires de la politique de la ville

Répartition par tranche d'âge : 12-17 ans

Pour le Contrat Enfance Jeunesse :

4 associations bénéficiant de dotation pour des actions en direction des publics spécifiques au contrat enfance jeunesse.

Nombre de bénéficiaire des actions portées par les associations : 1072
Tranche d'âge des bénéficiaires : 5-18 ans
Financement du dispositif carte temps libre : 144 bénéficiaires
Dont 67 filles 46,52% et 77 garçons 53,48%.
Adopté à l'unanimité

8. PARTICIPATION FINANCIERE DE LA VILLE A L'HEBERGEMENT DES FORCES DE GENDARMERIE MOBILE 2019 (Commission des finances du 11/06/19) – Rapporteur : Dominique DESFOUR

Après en avoir délibéré,

ACCEPTE de participer au financement de l'hébergement des forces de gendarmerie mobile du 15 juillet au 15 août 2019 à Vedène dans le cadre de la Zone de Sécurité Prioritaire pour un montant de 1 194,67 €.

PRECISE que cette dépense sera imputée sur le budget principal de la ville 2019 sur le compte 62878 « Remboursement de frais à d'autres organismes ».

Adopté à la majorité

1 abstention(s) : (Alain MILON).

9. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE DIDEROT (Commission des finances du 11/06/19) – Rapporteur : Serge SOLER

Après en avoir délibéré,

ACCEPTE le versement d'une subvention de fonctionnement exceptionnelle à l'association sportive du CES Diderot d'un montant de 500 €.

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget principal 2019 sur l'imputation comptable 6745 « subventions de fonctionnement exceptionnelles aux personnes de droit privé ».

Adopté à l'unanimité

10. SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT COMPLEMENTAIRE AU CASEVS (Commission des finances du 11/06/19) – Rapporteur : Pascal DUPUY

Après en avoir délibéré,

ACCEPTE le versement d'une subvention de fonctionnement complémentaire au CASEVS d'un montant de 15 000 €.

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget principal 2019 sur l'imputation comptable 6574 «Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».

Adopté à l'unanimité

11. REMBOURSEMENT DE FRAIS A UN INTERVENANT EXTERIEUR : CONFERENCE LES GRANDS PRINCIPES DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (Commission des finances du 11/06/19) – Rapporteur : Christelle PEPIN

Après en avoir délibéré,

ACCEPTE le remboursement des frais relatifs à l'intervention de Monsieur Alexandre Aussem dans le cadre de l'animation de la conférence sur les grands principes de l'Intelligence Artificielle prévue au mois de Novembre 2019 sur la base d'un forfait d'un montant de 650 €.

PRECISE que les crédits sont ouverts au budget principal 2019 de la ville.

Adopté à l'unanimité

12. ADMISSION EN NON VALEUR (Commission des finances du 11/06/19) – Rapporteur : Denis RENASSIA

Après en avoir délibéré,

ACCEPTE les admissions en non-valeur suivantes, sur le Budget Principal de la ville pour un montant total de 21 818,58 € :

- état n° 1099830315 pour 570,52 €.
- état n° 2795470215 pour 536,00 €.
- état n° 2879090515 pour 139,78 € (tous les titres de la liste de non-valeur à l'exception du titre 44/2015 dont le reste à recouvrer est à 0 sur Helios).
- état n° 2913250515 pour 682,41 € (tous les titres de la liste de non-valeur à l'exception du titre 320/2016 dont le reste à recouvrer est à 0 sur Helios).
- état n° 3285810515 pour 5 126,50 €.
- état n° 3286810215 pour 6 342,50 €.
- état n° 3383190715 pour 8 305,04 €.
- état n° 3478360515 pour 112,87 €.
- état n° 3655080115 pour 2,96 €.

Sur le budget annexe de la Cuisine Centrale pour un montant total de 1 640,65 € :

- état n° 3383190215 pour 270,05 €,
- état n° 3383190315 pour 0,10 €,
- état n° 3846090215 pour 1 370,50 €,

Et sur le budget annexe de l'Assainissement pour un montant total de 444.71 € :
- état n° 3846100215 pour 444.71 €,

PRECISE que les crédits sont ouverts au budget principal et sur les budgets annexes de la Cuisine Centrale et de l'Assainissement de l'exercice 2019 au compte 6541 « créances admises en non-valeur ».

Adopté à l'unanimité

13. REPRISE DE PROVISIONS : NON VALEUR (Commission des finances du 11/06/19) – Rapporteur : Patricia COURTIER

Après en avoir délibéré,

ACCEPTE la reprise de la provision constituée par délibération du 30 juin 2011 au titre du risque d'admission en non-valeur et reprise par délibération du 27 septembre 2018 pour un montant de 19 759.83 €.

PRECISE que cette reprise de provision sera réalisée sur l'imputation 7817 du budget principal 2019 de la commune.

Adopté à l'unanimité

14. ACCEPTATION D'UN DON EN NATURE AVEC CONDITION DE L'ASSOCIATION ORCHESTRE A L'ECOLE (Commission des finances du 11/06/19) – Rapporteur : Christelle PEPIN

Après en avoir délibéré,

ACCEPTE le don en nature d'une valeur globale de 4 510 € de l'Association Orchestre à l'Ecole correspondant aux instruments de musique ci-dessous :

- 5 clarinettes en SI B de marque Yamaha et type YCL 255 N d'une valeur unitaire de 430 € (n° de série L02718, L02549, K91148, L02785 et K91503).

- 4 flûtes traversières de marque Yamaha et type YFL 281 F d'une valeur unitaire de 590 € (n° de série 648795P, 679919P, 680014P et 730696P).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'acceptation de ce don.

PRECISE que lesdits instruments sont intégrés au patrimoine de la ville sur son budget principal.

PRECISE que la condition à ce don de mise à disposition des instruments par la ville au collège Voltaire sur une durée de 6 années a été respectée.

DIT que la présente délibération annule et remplace la décision municipale du 27 mars 2019 relative à l'acceptation de cession à titre gratuit d'un parc instrumental pour un orchestre à l'école.

Adopté à l'unanimité

15. DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE (Commission des finances du 11/06/19) – Rapporteur : Stéphane GARCIA

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la décision modificative n°2 du Budget principal de la ville.

Adopté à l'unanimité

16. DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT (Commission des finances du 11/06/19) – Rapporteur : Sylviane FERRARO

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la décision modificative n°2 du Budget annexe de l'Assainissement de la ville.

Adopté à l'unanimité

17. DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET ANNEXE DE LA CUISINE CENTRALE (Commission des finances du 11/06/19) – Rapporteur : Christelle PEPIN

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la décision modificative n°1 du Budget annexe de la Cuisine Centrale.

Adopté à l'unanimité

18. REMISE GRACIEUSE DE DETTE SUR LE BUDGET PRINCIPAL (Commission des finances du 11/06/19) – Rapporteur : Denis RENASSIA

Après en avoir délibéré,

ACCEPTE la remise gracieuse de dette relative au titre 471 de l'exercice 2019 du budget principal pour un montant de 15 euros correspondant à la pénalité sur des impayés de CLAE au vu de la situation particulière du débiteur (obligation de régler ses dépenses à la régie car ne dispose pas de carte bancaire et impossibilité de se présenter sur le mois où la pénalité pour impayés a été facturée aux horaires d'ouverture de la régie du fait d'un changement de ses horaires de travail, le débiteur règle habituellement ses factures dans les délais impartis).

DIT que cette remise gracieuse de dette sera enregistrée sur le budget principal 2019 sur le compte 678.

Adopté à l'unanimité

19. CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT 2019-2022 ENTRE LA VILLE DE SORGUES ET LA CAF DE VAUCLUSE POUR LES CRECHES LA COUILLE ET LES OISELETS ET LE LAEP (Commission des finances du 11/06/19) – Rapporteur : Patricia COURTIER

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les conventions d'objectifs et de financement avec la CAF de Vaucluse relatives aux établissements la COUILLE et LES OISELETS, ainsi qu'au LAEP qui s'appliqueront sur les exercices 2019 à 2022.

AUTORISE Monsieur le Maire à les signer ainsi que tous documents nécessaires à leur application.

Adopté à l'unanimité

20. CONVENTION PLURIANNUELLE DE SUBVENTIONNEMENT D'EQUIPEMENT AVEC L'ASA LES CANAUX DE LA PLAINE D'AVIGNON (Commission des finances du 11/06/19) – Rapporteur : Amandine JACQUARD

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la Convention pluriannuelle de subventionnement d'équipement avec l'ASA les Canaux de la Plaine d'Avignon au titre de l'année 2019 pour 4 ans.

AUTORISE Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité

21. MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE D'ENTRAIGUES SUR LA SORGUE : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL (Commission Aménagement du Territoire et de l'Habitat du 13 juin 2019) – Rapporteur : Jean-François LAPORTE

Après en avoir délibéré,

DONNE un avis favorable sur le projet modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune d'Entraigues sur la Sorgue.

AUTORISE le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

PROXIMITE ET COHESION / POLITIQUE DE LA VILLE

22. VERSEMENT D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRES AUX ASSOCIATIONS SUITE A L'ARRET DU FINANCEMENT AU TITRE DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2019-2022 ACOMPTE 2019. (50%).

(Commission Proximité & Cohésion / politique de la ville du 12/06/19) – Rapporteur : Patricia COURTIER

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le versement de l'acompte 2019 concernant la subvention complémentaire aux associations.

AUTORISE Monsieur le Maire à verser l'acompte et à signer toutes les pièces s'y rapportant

DIT que les crédits sont prévus au budget 2019

Adopté à l'unanimité

23. VERSEMENT D'UNE SUBVENTION COMMUNALE AU PROFIT DU C.D.A.D. (CONSEIL DEPARTEMENTAL D'ACCES AU DROIT) DE VAUCLUSE. (Commission Proximité et Cohésion/Politique de la Ville du 12/06/19) – Rapporteur : Patricia COURTIER

Après en avoir délibéré,

ACCORDE le versement d'une subvention au titre de l'année 2019 au CDAD d'un montant de 2 400 euros

DIT que les crédits sont prévus au titre du budget principal de la Ville, sur le compte : Service Proximité et Cohésion / Contrat de ville 286-65738

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

24. ADOPTION ET SIGNATURE D'UNE CONVENTION SUR LE DISPOSITIF D'AIDE AUX VACANCES ENFANTS LOCALE (AVEL) (commission Proximité et Cohésion / Politique de la Ville du 12/06/19) – Rapporteur : Patricia COURTIER

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention de partenariat entre l'Accueil Municipal des Jeunes et Caisse d'Allocations Familiales,

AUTORISE Monsieur le Maire à la signer ainsi que toutes pièces s'y rapportant

Adopté à l'unanimité

CULTURE, PATRIMOINE ET FESTIVITES

25. PARTENARIAT ENTRE LA LUDOTHEQUE ASSOCIATIVE «L'ANIMOTHEQUE» ET LA MEDIATHEQUE DE SORGUES (Commission culturelle du 09/05/19) – Rapporteur : Christelle PEPIN

Après en avoir délibéré,

ACCEPTE d'accueillir une permanence mensuelle de la ludothèque "l'Animothèque" au sein de la médiathèque,

APPROUVE ladite convention de partenariat,

AUTORISE Monsieur le Maire à la signer ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité

26. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS MUNICIPAUX A TITRE PERMANENT ET A TEMPS COMPLET AUPRES DDE L'ESPACE CULTUREL DES LOISIRS ET DES ARTS (ECLA) (Commission culturelle du 09/05/19) – Rapporteur : Patricia COURTIER

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention de mise à disposition d'un fonctionnaire municipal auprès de l'association "ECLA" de la ville de Sorgues

AUTORISE Monsieur le Maire à la signer ainsi que toutes les pièces s'y rapportant

Adopté à l'unanimité

27. CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE L'ASSOCIATION L'ESPACE CULTUREL DES LOISIRS ET DES ARTS (L'ECLA) ET LA COMMUNE DE SORGUES (Commission culturelle du 09/05/19) – Rapporteur : Martine SIMONETTI

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre l'association ECLA et la Commune de Sorgues

AUTORISE Monsieur le Maire à la signer ainsi que toute pièce s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité

28. PARTENARIAT ENTRE L'ORCHESTRE ASSOCIATIF LES PHILHARMONISTES DES PAYS DE VAUCLUSE ET L'ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE ET DE DANSE (Commission Culturelle du 09 mai 2019) –

Rapporteur : Martine SIMONETTI

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention de partenariat entre l'orchestre Les Philharmonistes des Pays de Vaucluse et l'école municipale de musique et de danse,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité

VIE SPORTIVE

29. ATTRIBUTION DE BOURSES SPORTIVES (Commission Vie Sportive du 12 juin 2019) – Rapporteur : Emmanuelle ROCA

Après en avoir délibéré,

ACCORDE une subvention d'un montant de 190 euros à Mme Mélissa SECCHIAROLI (Basket).

Adopté à l'unanimité

30. TROPHEE PAUL PONS (Commission Vie Sportive du 12 juin 2019) – Rapporteur : Thierry ROUX

Après en avoir délibéré,

ACCORDE la subvention de 500 euros à l'association méritante «ASRO» pour le Trophée PAUL PONS.

Adopté à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

31. RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS NON PERMANENTS – Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- De créer 1 emploi d'assistant d'enseignement artistique à temps complet et 1 emploi d'assistant d'enseignement artistique à 13h,
- que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire du grade d'assistant d'enseignement artistique,
- que les dispositions de la présente délibération prendront effet au plus tôt à la date de la transmission de la délibération au contrôle de légalité.
- Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévues à cet effet au budget.

Adopté à l'unanimité

32. RECRUTEMENTS AU SEIN DU SERVICE PROXIMITE ET COHESION DANS LE CADRE D'UN CONTRAT ADULTE RELAIS – Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

AUTORISE la signature la convention avec le représentant de l'Etat permettant le recrutement d'un adulte-relais.
Adopté à l'unanimité

33. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS THEORIQUES DU PERSONNEL COMMUNAL –

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

MODIFIE le tableau des effectifs du personnel communal par les :

- Création d'un poste d'adjoint d'animation à 28h,
- Création d'un poste d'adjoint technique,
- La suppression d'un poste d'adjoint technique à 26h15
- Création d'un poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe à 32h12
- Création de deux postes d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à 31h30

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de postes créés seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Adopté à l'unanimité

34. CREATION DE PLUSIEURS CONTRATS NON PERMANENTS – Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

DECIDE

De créer plusieurs emplois non permanents d'accroissement temporaire d'activités d'un an à compter du 1^{er} septembre 2019 et correspondant à :

- 1 emploi d'adjoint d'animation à 5h36,
- 2 emplois d'adjoint d'animation à 8h48,
- 4 emplois d'adjoint d'animation à 12h,
- 1 emploi d'adjoint d'animation à 12h48,
- 1 emploi d'adjoint d'animation à 14h24,
- 2 emplois d'adjoint d'animation à 15h12.

Que la rémunération sera fixée sur la base des grilles indiciaires relevant des grades d'adjoint d'animation.

Que les dispositions de la présente délibération prendront effet au plus tôt à la date de la transmission de la délibération au contrôle de légalité.

Que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévues à cet effet au budget.

Adopté à l'unanimité

Sorgues, le 02/07/19
Le Maire

Thierry LAGNEAU

